

CHARTRE UTILISATEUR

Code de conduite CF Immo Platform

Référence	Date	Version	Statut
CFI-CHARTRE-USR-06	18 avril 2026	V1.0	Version approuvée

Préambule

La présente Charte Utilisateur énonce les principes de comportement attendus de tout utilisateur de la Plateforme CF Immo Platform. Elle vient compléter les CGU et les CGV, auxquelles elle est annexée, dans une démarche pédagogique orientée vers la qualité des échanges et la protection mutuelle des membres.

Article 1 · Valeurs de la communauté

CF Immo Platform réunit des acquéreurs, investisseurs, locataires et propriétaires partageant des exigences élevées en matière d'immobilier. Les principes suivants fondent la vie de la communauté :

- Respect : courtoisie dans tous les échanges, tolérance, bienveillance, absence de discrimination.
- Honnêteté : informations exactes, transparence sur les intentions, loyauté dans les négociations.
- Confidentialité : respect du secret des informations partagées dans un cadre privé.
- Responsabilité : chacun répond de ses actes, de ses messages et de ses engagements.

Article 2 · Comportements exemplaires

- Compléter son profil avec des informations véridiques.
- Répondre aux messages d'autres utilisateurs dans un délai raisonnable.
- Signaler rapidement toute tentative de fraude ou comportement inapproprié à CF Management.
- Utiliser le parrainage de bonne foi, sans multi-comptes ni fausses inscriptions.
- Respecter les horaires raisonnables pour les demandes de visite et les appels.

Article 3 · Comportements strictement interdits

Les comportements suivants entraînent une suspension immédiate du compte, sans préjudice d'éventuelles poursuites civiles ou pénales :

- Scraping ou extraction automatisée de données (crawlers, bots, API non autorisée).
- Création de plusieurs comptes par la même personne physique pour contourner les limites ou bénéficier abusivement du parrainage.
- Usurpation d'identité d'un tiers, d'un agent CF Immo Group ou d'un partenaire.
- Diffusion de propos diffamatoires, racistes, sexistes, homophobes, haineux ou pornographiques.

-
- Sollicitation d'utilisateurs pour des activités hors du cadre immobilier (prospection commerciale tierce, recrutement MLM, arnaque sentimentale).
 - Toute tentative d'accès non autorisé à des zones restreintes de la Plateforme.
 - Utilisation à des fins de blanchiment d'argent, fraude fiscale, financement du terrorisme.

Article 4 · Obligations particulières liées à l'intelligence artificielle

Les scores CF Estimate, CF Rendement, CF Risque fournis par l'intelligence artificielle ATLAS sont des indicateurs d'aide à la décision. Ils ne constituent ni une expertise immobilière officielle, ni un conseil en investissement. L'utilisateur reconnaît prendre toute décision d'achat ou de location sous sa seule responsabilité, après vérifications appropriées auprès de professionnels qualifiés.

Article 5 · Signalement

Tout utilisateur peut signaler un comportement inapproprié en écrivant à chevalley@cfmanagement.ch. CF Management instruit chaque signalement dans un délai de cinq jours ouvrés et adopte les mesures appropriées, dans le respect des droits de la personne mise en cause (contradictoire, proportionnalité).

Article 6 · Sanctions

Les sanctions graduées en cas de manquement sont : a) avertissement écrit ; b) suspension temporaire du compte jusqu'à quatre-vingt-dix jours ; c) suspension définitive ; d) résiliation de l'abonnement sans remboursement ; e) signalement aux autorités compétentes en cas d'infraction pénale.